

Le corps européen de solidarité

Vous avez entre 18 et 30 ans et vous souhaitez vous engager dans un volontariat de solidarité dans les pays de l'Union européenne, vous pouvez rejoindre le Corps Européen de Solidarité (CES). Vous participerez à des actions de lutte contre les exclusions, de promotion de la citoyenneté, de protection de la nature, d'accueil des réfugiés, etc.

Vous devez être citoyen d'un pays membre de l'Union européenne, sans condition de diplôme, ni de niveau en langue étrangère. Pendant votre mission d'une durée de 2 semaines à 12 mois, vous bénéficiez de la prise en charge de vos frais de voyage, de logement et de restauration. Vous aurez également une couverture d'assurance et vous recevez une indemnité d'un montant de 3 € à 6 € par jour selon les pays.

Prévoyez un **délai de 6 mois** entre le début de vos démarches et votre départ.

www.corpseuropeensolidarite.fr



Découvrez notre actualité
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

